



Préavis d'adjudication de contrat

1. Introduction:

Un Préavis d'adjudication de contrat permet aux ministères d'informer les entrepreneurs qu'ils ont l'intention d'adjuger un marché pour bien ou un service à un entrepreneur sélectionné d'avance. Après la publication de cet avis d'intention, et si aucune autre entreprise ou personne ne soumet un énoncé de capacités en réponse à l'octroi proposé, les exigences concernant les offres concurrentielles de la politique sont satisfaites. Si un fournisseur soumet un énoncé de capacités valide en réponse à l'adjudication proposée, il faut faire intervenir le système d'appel d'offres électronique ou traditionnel. Les préavis d'adjudication de contrat représentent un outil clé pour assurer un processus d'approvisionnement transparent, concurrentiel et efficace.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant les quinze (15) jours de calendrier période d'affichage, et de satisfaire aux exigences énoncées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit procéder à un processus d'appel d'offres soit par le gouvernement ou le service électronique d'appels d'offres Par des moyens traditionnels, en vue de l'attribution du contrat.

2. Définition des besoins

Le Centre canadien sur la fibre de bois des Service canadien des forêts (SCF) de Ressources naturelles Canada exige une analyse SilviScan des échantillons de fibres de bois canadiens aideront à évaluer la qualité de la fibre des arbres ou, dans certains cas, la qualité de la fibre d'échantillons à certains endroits dans l'arbre. Les résultats seront utilisés pour évaluer la qualité de la fibre de réponse aux différents traitements d'aménagement forestier.

Ces résultats seront utilisés pour des projets de recherche impliquant de nombreuses analyses de la chaîne de valeur des forêts et les résultats des traitements de gestion.

3. Contexte

Les fibres de bois ont des caractéristiques fondamentales qui se répercutent sur les propriétés finales des pâtes et papiers et les produits en bois massif (bois de construction de dimensions courantes). Les caractéristiques de la fibre varient d'une essence à l'autre, d'un arbre à l'autre et en fonction de la hauteur pour un arbre donné en raison des traitements sylvicoles. Il est ainsi possible de sélectionner et de produire des arbres qui possèdent des attributs de la fibre désirables qui rendront possible la fabrication de produits de pâtes et papiers et en bois massif de meilleure qualité. Les caractéristiques de la fibre des arbres sur pied ayant fait l'objet d'un échantillonnage destructeur sont généralement évaluées au moyen de technologies comme SilviScan et FQA (analyse de la qualité des fibres). L'information recueillie sera également utile pour élaborer des modèles qui permettront d'améliorer les systèmes d'inventaire forestier et d'évaluer l'importance des relations entre les attributs de la fibre et la vitesse acoustique.

4. Objectif

La présente acquisition a pour objectif l'obtention d'une analyse particulière des fibres des arbres. Les éléments de cette analyse sont les suivants :

1. Évaluer les propriétés physiques du bois et les caractéristiques et la longueur des fibres de cent soixante-trois (163) échantillons de pin rouge (*Pinus resinosa*).
2. Évaluer les propriétés physiques du bois et les caractéristiques et la longueur des fibres de cent soixante-quinze (175) échantillons de pin gris (*Pinus banksiana*).



5. Tâches

1. Pour les 163 sections tangentielles du xylème de pin rouge (*Pinus resinosa*) allant de l'écorce à la moelle et de la moelle à l'écorce (20 mm x 20 mm), les caractéristiques suivantes seront déterminées : l'analyse SilviScan fournira une analyse d'image et des données de densitométrie à une résolution de 25 µm et des données de diffractométrie à une résolution de 5 mm tandis que l'analyse FQA sera une évaluation d'une classe d'âge résiduelle (rayons complets) qui produira des estimations de la densité du bois, de l'angle des microfibrilles, du module d'élasticité (MOE), de la grosseur du grain, des dimensions des cellules (épaisseur et diamètres), de l'aire spécifique, de la largeur des cernes et de la longueur des fibres.
2. Pour les 175 sections tangentielles du xylème de pin gris (*Pinus banksiana*) allant de l'écorce à la moelle et de la moelle à l'écorce (20 mm x 20 mm), les caractéristiques suivantes seront déterminées : l'analyse SilviScan fournira une analyse d'image et des données de densitométrie à une résolution de 25 µm et des données de diffractométrie à une résolution de 5 mm tandis que l'analyse FQA sera une évaluation d'une classe d'âge résiduelle (rayons complets) qui produira des estimations de la densité du bois, de l'angle des microfibrilles, du module d'élasticité (MOE), de la grosseur du grain, des dimensions des cellules (épaisseur et diamètres), de l'aire spécifique, de la largeur des cernes et de la longueur des fibres.

5.1 Livrables

Les biens livrables de ce contrat seront les suivants :

1. Les résultats des 163 sections tangentielles du xylème de pin rouge (*Pinus resinosa*) allant de l'écorce à la moelle et de la moelle à l'écorce seront fournis dans le format suivant :
 - Un rapport en anglais qui présentera en détail la méthodologie utilisée, y compris une feuille de calcul Excel contenant les résultats;
 - Le rapport doit également comprendre une courte synthèse (accompagnée de graphiques) des schémas de variation principaux de la variation radiale des cernes observée pour : la densité du bois, l'angle des microfibrilles (AMF), le module d'élasticité (MOE), les dimensions des cellules (analyse d'image) et la largeur des cernes;
 - La longueur des fibres sera déterminée pour chaque rayon en coupe transversale;
 - Le rapport et les données doivent être livrés au plus tard le **31 mars 2015**.
2. Les résultats des 175 sections tangentielles du xylème de pin gris (*Pinus banksiana*) allant de l'écorce à la moelle et de la moelle à l'écorce seront fournis dans le format suivant :
 - Un rapport en anglais qui présentera en détail la méthodologie utilisée, y compris une feuille de calcul Excel contenant les résultats;
 - Le rapport doit également comprendre une courte synthèse (accompagnée de graphiques) des schémas de variation principaux de la variation radiale des cernes observée pour : la densité du bois, l'angle des microfibrilles (AMF), le module d'élasticité (MOE), les dimensions des cellules (analyse d'image) et la largeur des cernes;
 - La longueur des fibres sera déterminée pour chaque rayon en coupe transversale;
 - Le rapport et les données doivent être livrés au plus tard le **31 mars 2016**.

5.2 Jalons et points de contrôle

Le travail doit être terminé aux dates indiquées dans la description des biens livrables. Il sera approuvé par le chargé de projet ministériel une fois qu'il aura reçu les biens livrables et conformément au plan convenu.



6. Accords commerciaux

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'OMC-AMP (Article XV.1)

XV.1(b) - protection de droits exclusifs, tels que des droits de brevet ou de reproduction, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ALENA (Article 1016.2)

1016.2(b) lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera ;

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ACI (Article 506.12)

506.12(a) - pour assurer la compatibilité avec des produits existants, pour assurer le respect de droits exclusifs tels des droits d'auteur ou des droits fondés sur une licence ou un brevet, ou encore pour l'entretien de produits spécialisés, lorsque cet entretien doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de l'ALECC (article Kbis-09)

Kbis-09 (b) - Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Pérou / Canada-Colombie (article 1409)

1409 (b) - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

7. Durée du contrat

La durée du contrat est à partir de la date de l'attribution du marché au **31 Mars, 2015**.

7.1. Option de prolongation

RNCan se réserve le droit de prolonger la durée du contrat par **quatre (4)** des **un (1)** année périodes option dans les mêmes termes et conditions, afin de finaliser les fichiers toute erreur qui pourrait survenir. Canada mai exercer cette option à tout moment par l'envoi d'un avis à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat.

L'entrepreneur reconnaît que, au cours de la période prolongée du contrat, le taux journalier est en conformité avec les dispositions du contrat.



8. Coût estimatif

On estime que le coût de cette exigence doit être d'un montant de 35 000,00 \$, excluant la TPS pour la durée initiale du contrat. Prix pour les périodes d'option est estimés à 36 000,00 \$ pour un coût total d'environ 180,000.00\$ pour toute la durée du contrat (y compris les périodes d'option).

9. À l'exception de contrats du gouvernement et règlements applicables des accords commerciaux

Partie 1, Section 6 (d) du règlement d'exécution du contrat de gouvernement

- Une seule entreprise / personne est en mesure de fournir des services.

Pour être considéré comme qualifié pour cette demande, vous devez remplir les conditions suivantes:

- a) Avoir le matériel nécessaire (SilviScan) à faire Toutes les mesures suivantes :: masse volumique (kg/m³), diamètre de la fibre radiale (um), diamètre de la fibre radiale tangentielle (um), la grossièreté de fibre (g / m), l'angle des microfibrilles (o), module d'élasticité (GPa), une épaisseur de paroi de fibre (um), et les fibres de surface spécifique (kg/m²).
- b) Avoir la capacité d'éliminer les variations condition de test en procédant au test dans le même établissement
- c) Avoir la capacité de faire ce travail avec l'équipement approprié SilviScan et se situer dans le domaine des signataires des accords commerciaux pertinents.

FPIInnovations est la seule entreprise qui répond à toutes les trois (3) des qualifications.

10. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé (s)

FPIInnovations
3800 Westbrook Mall
Vancouver, British Columbia
V6S 2L9

11. Demandes de renseignements sur la soumission d'un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits aux présentes, mai présenter un énoncé de capacités par écrit, de préférence par e-mail, à la personne de contact identifiés dans le présent avis au plus tard à la date et l'heure de le présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences. »

12. Date de clôture

Date de clôture: 05 décembre 2014
Heure de clôture: 2:00 h, HNE.



13. Autorité du contrat

Valérie Holmes

Agent principal de négociation de contrats
Services liés aux finances et à l'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 5ième étage,
Ottawa (Ontario), , K1A 0E4
Téléphone: (613) 943-3580
Télécopieur: (613) 947-5477
Courriel: valerie.holmes@nrcan-rncan.gc.ca